



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTERE

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité - Justice

اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية
Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics

نواكشوط في
Numéro الرقم

PROCES VERBAL
N° 80/CNCMP/2023
DU 15/09/2023

Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, le 15/09/2023 à 10h 00min, sur convocation de son président Monsieur Mohamed Abba EL JEILANY .

Etaient présents:

- Ahmed Salem Abdellahi, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Fatimatou Yahya Ahmed Maaloum, Intérimaire
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP

Etaient absents:

- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (CPMP/MHUAT)

Handwritten signatures in blue ink: a large arch, 'SB', a stylized 'E', a stylized 'P', and 'F'.

1°/- Examen du PPM actualisé du MHUAT au titre de l'année 2023, Réf: lettre N°263 CPMP/MHUAT
reçue le 13/09/2023 .

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Équipement et des Transports (CPMP/MET)

1°/- Examen du PPM actualisé du LNTP au titre de l'année 2023, Réf : lettre numéro 00211 du 14/09/2023/CPMP/MET reçue le 14/09/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MET approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023

2°/- Examen d'un projet de marché passé par entente directe pour les travaux du programme de désenclavement 2023. Réf : lettre N°204/CPMP/MET, reçue le 12 Septembre 2023.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de prendre en considération les observations suivantes :

- *Un dépassement du budget a été constaté par rapport à l'estimation ;*
- *Des éclaircissements concernant la partie du programme de 2021 doivent être fournis, car l'objet du marché porte sur les travaux prévus dans le cadre du programme 2023 ;*
- *Les pénalités de retard doivent être à hauteur de 10% au lieu de 7% (article 22.1 CCAP) ;*
- *Le DQE n'est pas signé ni cacheté ;*
- *Le montant du marché figurant au niveau du rapport spécial doit être rectifié.*

Région de Nouakchott (CPMP/RN)



1°/- **Examen du projet de marché passé par entente directe** pour le complément de la mission de suivi et contrôle des travaux d'aménagement du Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Nouakchott à TIVIRIT.

Réf.: lettre n°087-2023/CPMP/RN reçue le 12 Septembre 2023.

Décision: Non approuvé

Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'approuve pas la décision de la CPMP/RN approuvant ledit marché passé par entente directe car les éléments fournis ne le justifient pas.

Chantier Naval de la Mauritanie (CPMP/CNM)

1°/- **Examen** du PPM de la Société Chantiers Navals de Mauritanie (CNM) réactualisé au titre de l'année 2023, **Réf : lettre numéro 005 du 14/09/2023/CPMP/CNM reçue le 14/09/2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CNM approuvant ledit PPM réactualisé pour l'année 2023.

Etablissement d'Exécution des Travaux Réalisés en Matériaux Locaux (CPMP/ETR-ML)

1°/- **Examen** d'une demande d'annulation du marché relatif à la fourniture de ciment à Kiffa. **Réf : lettre N°105/CPMP/ETR-ML, reçue le 11 Septembre 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ETR-ML annulant cette procédure.

2°/- **Examen** d'une décision relative au dossier de consultation simplifiée pour la construction des infrastructures scolaires à Tagant. **Réf lettre N°189/CPMP/ETR-ML, reçue le 12 Septembre 2023.**

Décision: Non approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ladite décision de la CPMP/ETR-ML pour les motifs suivants :

- *Absence des accusées de réception de la lettre d'invitation ;*
- *Le non-respect de l'article 41 nouveau, lorsque un nombre de 3 plis n'a pas été atteint.*

Handwritten signatures and initials in blue ink at the bottom of the page, including a large flourish on the left, a horizontal line, a vertical line with a loop, the letter 'F', and a cursive signature on the right.

Commission des Marchés du Département de l'Agriculture (CPMP/MA)

1°/- **Examen** du projet d'avenant n°01 au marché n°0411/PI/CPMP/MDR/2021 relatif à une assistance technique pour les études structurantes de faisabilité, avant - projet sommaires (APS), d'avant projet détaillé (APD), de l'étude d'impact environnemental et de DCE pour la réalisation d'un ouvrage de transfert d'eau à usage multiple du Sud au centre de la Mauritanie, **Réf :lettre n°193/CPMP/MA reçue le 12/09/2023.**

Décision: Approuvé





Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MA approuvant ledit avenant conclu avec le groupement de consultants MCG / SCET-TUNISIE pour un montant de 9 987 658 MRU TTC et un délai de 2.5 mois.

LE PRESIDENT

Mohamed Abba EL JEILANY



Les signataires:

- Ahmed Salem Abdellahi, Membre du CP 
- Boubou Sylla, Membre du CP 
- Fatimatou Yahya Ahmed Maaloum, Intérimaire 
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP 
- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP 